

Covid-19 : les personnes positives à l'arrivée dans les aéroports parisiens pourront être isolées

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 16:38



Un isolement possible pour les personnes positives au Covid-19 dès leur arrivée sur la capitale. *ERIC PIERMONT / AFP*

Les personnes testées positives au Covid-19 à leur arrivée dans les aéroports parisiens pourront être placées à l'isolement, selon un décret du ministre de l'Intérieur présenté mercredi 24 mars en Conseil des ministres.

Dans le cadre de la loi du 15 février dernier prorogeant l'état d'urgence sanitaire, ce décret de Gérald Darmanin précise les compétences du préfet de police, Didier Lallement, «*en cas de menaces et crises sanitaires graves*», à Paris dans les trois aéroports parisiens, jusqu'au 31 décembre prochain. Il pourra ainsi, selon le communiqué du Conseil des ministres, «*désigner les centres pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris*» ; «*ordonner la fermeture des établissements recevant du public qui ne respecteraient pas les obligations*

applicables (jauge de fréquentation, horaires du couvre-feu et gestes barrières) et prendre des arrêtés de placement à l'isolement pour les personnes testées positives à leur arrivée à l'aéroport».